



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets toxiques en provenance d'Abidjan

Question écrite n° 110760

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le traitement des déchets de la pollution d'Abidjan sur le sol français. Il se fait l'écho de la population de Vienne et des associations écologiques du pays roussillonnais qui s'inquiètent, suite à l'arrivée de ces déchets qui ont fait plusieurs morts en Côte d'Ivoire. D'aucuns s'étonnent que la France traite les 528 tonnes de déchets pétroliers déversés par le Probo Koala sur des terrains vagues en Côte d'Ivoire alors qu'ils devaient être déchargés au Pays-Bas. D'autres mettent en avant la triste histoire du porte-avions Clemenceau que la France a été obligée de désamianter sur son propre territoire. En conséquence, il demande au Gouvernement ce qu'il compte mettre en oeuvre pour assurer la transparence de cette opération.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux actions qui seront mises en oeuvre pour assurer la transparence de l'opération de traitement des déchets d'Abidjan sur le sol français. En effet, en l'absence d'installations spécifiques permettant d'éliminer sur place les déchets dangereux et après analyse du dossier d'importation, la France a autorisé l'importation des déchets d'hydrocarbures de Côte d'Ivoire en vue de leur traitement dans le centre spécialisé de la société Tredi à Salaise-sur-Sanne en Isère. La ministre de l'écologie et du développement durable s'était engagée le 28 novembre 2006 auprès des élus locaux et des associations sur la tenue de quatre réunions de suivi des opérations d'élimination des déchets en provenance de Côte d'Ivoire sur le site de la société Tredi à Salaise-sur-Sanne. La première de ces quatre réunions s'est tenue le 13 décembre 2006. Elle a permis de rappeler les émissions de cette installation depuis 2002, de présenter les derniers résultats des analyses des rejets atmosphériques et de revenir sur le déroulement des opérations d'élimination ainsi que sur la composition des déchets. Les analyses réalisées sur les déchets du navire Probo Koala ont fait ressortir que les liquides déversés s'apparentaient à un produit pétrolier très proche de l'essence, avec une très forte teneur en hydrogène sulfuré. C'est ce gaz toxique qui a probablement été la cause des nombreuses intoxications et des décès survenus en Côte d'Ivoire à la fin de l'été. Ce liquide a été déversé dans des décharges, a pollué les sols et se retrouve dans les 9 500 tonnes de déchets terreux et liquides prélevés sur place. Les analyses réalisées, dans le cadre de l'instruction de la demande d'importation de ces déchets, ont mis en évidence que le produit déversé était un résidu pétrolier comparable à de l'essence (91,5 %) ne contenant plus d'hydrogène sulfuré. Elles ont également permis de démontrer que l'unité de traitement de la société Tredi située à Salaise-sur-Sanne pouvait éliminer ces déchets dans le respect de l'environnement et de la santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110760

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12051

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1811